Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251202-DELIB_2025_138-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2025-138

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 décembre à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 24 novembre 2025 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BIGOT, Maire.

Étaient présents :

M. Marc BIGOT Marc, Mme Annick MARTIN, M. Thierry LE CORRE, M. François BESOMBES, Mme Monique CAPITAINE, M. Eric MALLEJACQ, Mme Maguy BAQUE, M. Philippe HENNION, Mme Ludivine CRUAU, M. Alain ÉCHIVARD, M. Yann ALLOT, Mme Marie-Christine LE NOUENE, Mme Evelyne LE NEVE, M. Patrick VASSEUR, Mme Annie MOULLEC, Mme Elena PATY, M. Jérôme BERDER, Mme Josette RAZER, Mme Elisabeth JANVIER, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, M. Fanch LE DOZE, Mme Hélène DERRIEN, M. Gilles HUARD, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS.

Pouvoirs :

M. Claude GUILLOU donne pouvoir à M. Yann ALLOT,
Mme Fabienne LE CALVEZ donne pouvoir à Mme Annick MARTIN,
M. Patrick HEMON donne pouvoir à M. Marc BIGOT,
Mme Valérie GUILLOU donne pouvoir à M. Thierry LE CORRE,
M. Etienne LANG donne pouvoir à Mme Julie DUPUY,
Mme Sonia MARREC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE,
M. Quentin LE GAILLARD donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU.

Secrétaire de séance : M. Gilles HUARD

Nombre de conseillers : 33 en exercice, 26 présents, 33 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2025 a été adopté par 33 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 4 décembre au 4 février 2025

SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES POUR L'ACQUISITION DE FOURNITURES SCOLAIRES, DE MATERIELS POUR LES ACTIVITES MANUELLES, ET POUR L'ACQUISITION DE JEUX, JOUETS, MATERIELS PEDAGOGIQUES ET DIDACTIQUES POUR LES ECOLES PRIMAIRES, CENTRES DE LOISIRS ET AUTRES STRUCTURES DE LA VILLE (2 LOTS)

Mme Monique CAPITAINE, adjointe au Maire, expose :

La Ville de Concarneau a lancé une procédure en Appel d'Offres Ouvert, soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique, pour l'acquisition de fournitures scolaires, de matériels pour les activités manuelles, et pour l'acquisition de jeux, jouets, matériels pédagogiques et didactiques pour les écoles primaires, centres de loisirs et autres structures de la Ville.

La consultation est décomposée selon les 2 lots suivants :

- Lot 1 « Fournitures scolaires et matériels pour activités manuelles » ;
- Lot 2 « Jeux, jouets, matériels pédagogiques et didactiques ».

Pour chaque lot, l'accord-cadre sera conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de sa date de notification. L'accord-cadre sera reconduit de façon expresse jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Les montants des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre sont définis comme suit :

- Lot 1 : montant minimum de 20 000 € HT / montant maximum de 60 000 € HT ;
- Lot 2 : montant minimum de 15 000 € HT / montant maximum de 50 000 € HT.

Ces montants seront identiques pour chaque période de reconduction

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251202-DELIB_2025_138-DE

La consultation a été lancée le 22 août 2025 (envoi en publicité au BOAMP et au JOUE). La plate-forme de Consultation des Entreprises a été mis en ligne le profil acheteur Mégalis le 22 août 2025. La date et l'heure limites de remise des offres étaient fixées au 22 septembre 2025 à 12 heures.

- Critères de sélection des candidatures : Les candidatures conformes et recevables étaient examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer la situation juridique ainsi que les capacités professionnelles, techniques et financières des entreprises.

- Critères retenus pour le jugement des offres pondérés de la manière suivante :

Pour le lot 1

Critères et sous-critères	Pondération
1 - Prix des prestations	**50%**
1.1 - Evaluation du montant total en € TTC porté au Détail Quantitatif Estimatif (DQE non contractuel).	*40%*
1.2 – Evaluation de la remise sur catalogue indiquée à l'acte d'engagement.	*10%*
2 – Valeur technique (jugée au regard du mémoire technique justificatif qui devra développer les sous-critères ci-dessous et suivant les stipulations du CCP).	**40%**
2.1 - Organisation et suivi des commandes (performance de la livraison, site internet, description de la gestion des reliquats, description du mode de reprise et la gestion des non-conformités…).	*15%*
2.2 - Présentation et diversité des fournitures proposées au catalogue.	*15%*
2.3 – Qualité des produits par l'analyse des échantillons et des fiches techniques.	*10%*
3 - Performances en matière de protection de l'environnement (jugée sur la base d'une note précisant les dispositions environnementales proposées et mises en place pour l'exécution de la prestation. Cette note devra présenter l'importance des biens intégrant des matières recyclées et la gestion des emballages (retrait et recyclage).	**10%**

Pour le lot 2

Critères et sous-critères	Pondération
1 - Prix des prestations	**50%**
1.1 - Evaluation du montant total en € TTC porté au Détail Quantitatif Estimatif (DQE non contractuel).	*40%*
1.2 – Evaluation de la remise sur catalogue indiquée à l'acte d'engagement.	*10%*
2 – Valeur technique (jugée au regard du mémoire technique justificatif qui devra développer les sous-critères ci-dessous et suivant les stipulations du CCP).	**40%**
2.1 - Organisation et suivi des commandes (performance de la livraison, site internet, description de la gestion des reliquats, description du mode de reprise et la gestion des non-conformités…).	*15%*
2.2 - Présentation et diversité des fournitures proposées au catalogue.	*15%*
2.3 – Qualité des produits par l'analyse des fiches techniques.	*10%*
3 - Performances en matière de protection de l'environnement (jugée sur la base d'une note précisant les dispositions environnementales proposées et mises en place pour l'exécution de la prestation. Cette note devra présenter l'importance des biens intégrant des matières recyclées et la gestion des emballages (retrait et recyclage))	**10%**

Nombre d'offres remises dans les délais : 6, avec dans le détail

Pour le lot 1 « Fournitures scolaires et matériels pour activités manuelles » : 3 offres

- PAPETERIE PICHON (42353 La Talaudière) ;
- SAVOIRS PLUS (49320 Brissac Loire Aubance) ;
- LIBRAIRIE-PAPETERIE BOURHIS MAJUSCULE (29551 Quimper).

Pour le lot 2 « Jeux, jouets, matériels pédagogiques et didactiques » : 3 offres

- PAPETERIE PICHON (42353 La Talaudière) ;
- CE A MOI COMPANY (74000 Annecy) ;
- LIBRAIRIE-PAPETERIE BOURHIS MAJUSCULE (29551 Quimper).

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 12 novembre 2025. Les classements après application des critères sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251202-DELIB_2025_138-DE

Pour le lot 1 :

Entreprises	Note Prix/ 50	Note Valeur Technique / 40	Note Environ. / 10	Note globale / 100	Classement
PAPETERIE PICHON	46.11	36	4	86.11	3
SAVOIRS PLUS	48.54	35	6	89.54	2
LIBRAIRIE-PAPETERIE BOURHIS MAJUSCULE	47.67	37	6	90.67	1

La Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir l'offre de l'entreprise LIBRAIRIE-PAPETERIE BOURHIS MAJUSCULE, économiquement la plus avantageuse, selon les critères de jugement annoncés, pour un montant issu de l'évaluation du Détail Quantitatif Estimatif de 6 882.58 € TTC, ainsi qu'un taux de remise sur catalogue de 20%. Il est rappelé que le montant minimum des prestations est de 20 000 € HT et le montant maximum de 60 000 € HT, pour la période initiale de l'accord-cadre (12 mois).

Pour le lot 2 :

Entreprises	Note Prix/ 50	Note Valeur Technique / 40	Note Environ. / 10	Note globale / 100	Classement
PAPETERIE PICHON	47.12	38	4	89.11	2
CE A MOI COMPANY	20.30	21	6	47.30	3
LIBRAIRIE-PAPETERIE BOURHIS MAJUSCULE	44.14	40	6	90.14	1

La Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir l'offre de l'entreprise LIBRAIRIE-PAPETERIE BOURHIS MAJUSCULE, économiquement la plus avantageuse, selon les critères de jugement annoncés, pour un montant issu de l'évaluation du Détail Quantitatif Estimatif de 680.92 € TTC, ainsi qu'un taux de remise sur catalogue de 20%. Il est rappelé que le montant minimum des prestations est de 15 000 € HT et le montant total maximum de 50 000 € HT, pour la période initiale de l'accord-cadre (12 mois).

Vu l'avis favorable de la commission Moyens Généraux du 20 novembre 2025,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **31 voix POUR**
M. ALLOT s'étant absenté au moment du vote (Pouvoir de M. GUILLOU)

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces accords-cadres et à les notifier pour les lots 1 et 2, à l'entreprise LIBRAIRIE-PAPETERIE BOURHIS MAJUSCULE, après les attributions prononcées par la Commission d'Appel d'Offres du 12 novembre 2025.

A Concarneau, le 4 décembre 2025,
Le Maire,
Marc BIGOT

Mairie de Concarneau Finistère

Signé par : Marc BIGOT
Date : 04/12/2025
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU